

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Election des représentants
du Conseil Municipal au
sein du Centre
Communal d'Action
Sociale**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER : 14 C 02

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal ayant déterminé le nombre d'administrateurs siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), il convient de procéder à l'élection des membres issus de l'assemblée communale.

L'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres élus au sein du C.C.A.S. par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret. En cas de candidature unique, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé de procéder à l'élection des 8 représentants du Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye au sein du CCAS selon les modalités précédemment citées.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

- | | |
|------------------------|--------------------|
| 1/ Madame de CIDRAC | 5/ Madame NASRI |
| 2/ Madame TÉA | 6/ Madame GOMMIER |
| 3/ Madame VANTHOURNOUT | 7/ Madame SILLY |
| 4/ Madame VENOT | 8/ Monsieur ROUXEL |

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

1/ Madame de CIDRAC

5/ Madame NASRI

2/ Madame TÉA

6/ Madame GOMMIER

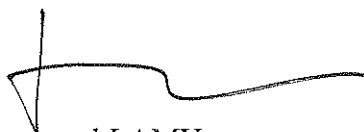
3/ Madame VANTHOURNOUT

7/ Madame SILLY

4/ Madame VENOT

8/ Monsieur ROUXEL

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye